

*Pôle communication*

Mercredi 8 décembre 2021

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---

#### **Augmentation des prix des tabacs**

**Afin de lutter contre le tabagisme et améliorer les recettes de l'Agence sanitaire et sociale (ASS), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose d'augmenter tous les prix de vente des tabacs de 10 % par an, sur trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Cette mesure s'inscrit dans une volonté de mettre l'accent sur les taxes comportementales : la baisse de la consommation attendue serait de 2 % par an.

Du point de vue sanitaire, le tabac constitue un véritable fléau en Nouvelle-Calédonie qui touche toutes les couches de la population : un majeur sur deux se déclare fumeur et d'après le baromètre santé jeunes de 2019, 45,5 % des jeunes calédoniens disent avoir déjà fumé.

Il est donc proposé de varier chaque année sur trois ans les coefficients fiscaux de l'ensemble des produits (tabacs, cigares et cigarettes) et d'augmenter le taux de la taxe sanitaire et sociale (TAT3S) qui passerait de 90 % à :

- 100 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- 110 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 120 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par exemple, le paquet de tabac à rouler le plus vendu, aujourd'hui au prix de 1 950 francs, passerait à 2 150 francs en 2022, à 2 350 francs en 2023 et à 2 600 francs en 2024.

L'impact financier de cette mesure engendrerait des revenus supplémentaires pour la Nouvelle-Calédonie (650 millions de francs en trois ans) et pour l'Agence sanitaire et sociale (3,169 milliards de francs en trois ans), à consacrer aux programmes de prévention (alcool et tabac).

Le prix reste un facteur essentiel dans la lutte contre le tabagisme : les dernières augmentations ont impacté très significativement à la baisse les quantités de tabac vendues en Nouvelle-Calédonie ces dernières années et de façon continue. De 360 tonnes vendues en 2016, le marché s'est réduit de 25 %, en 2020 (269 tonnes).

Pour mémoire, la dernière augmentation sur les tabacs à rouler date de novembre 2019 (+ 24 %) avec comme impact une baisse d'environ 4 % des ventes.

\* \*  
\*